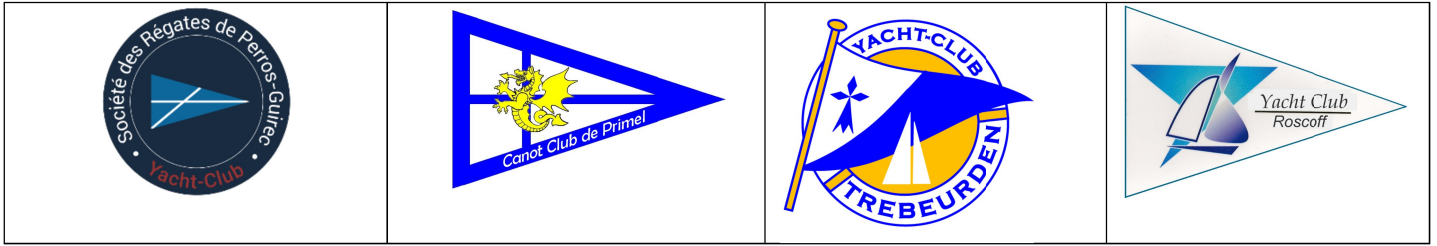


TREGOR – LEON 2022

Organisée par :



CHARTE DU RALLYE

Le rallye est ouvert à tout type de voilier. Seul le RIPAM s'applique pour les participants.

1. PROGRAMME

Vendredi 3 Juin de 16 :00 à 20 :00 au club house de la Société des Régates de Perros (SRP) :

- Inscriptions
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours

Samedi 4 Juin : Perros Guirec / Trébeurden

- 9 :00 : Briefing (Club house SR Perros)
- 10 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtier vers Trébeurden
Manches à suivre en baie de Lannion, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 :30
- 19 :00 : Pot des équipages

Dimanche 5 Juin : Trébeurden / Primel Trégastel/Roscoff

- 9 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtiers de Trébeurden vers Primel Trégastel
- 13 :30 : 2^{eme} signal d'avertissement - Parcours côtiers de Primel Trégastel vers Roscoff
- 19 :00 : Remise des prix & repas des équipages

2. INSTRUCTIONS GENERALES

Les participants au Rallye ne doivent pas gêner les voiliers qui régatent sur les différents parcours. Des cahiers de parcours de différentes étapes seront distribués aux participants au rallye lors de l'inscription. Néanmoins les routes de ralliement seront laissées à la discrétion des participants. En cas de changement de port d'arrivée, les participants au rallye doivent prévenir l'organisation.

3. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

4. DECISION DE PARTICIPER

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).

En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer le comité de course sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

5. ASSURANCE

Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

6. INSCRIPTIONS

Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur <https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/tregor-leon/>
Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, par courrier postal à la Société des Régates de Perros (port du linkin, 22700 Perros Guirec) accompagné du règlement des frais d'inscription.

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 50 bateaux au maximum.

7. DROITS A PAYER

Les frais d'inscriptions sont de 40 € par bateau & couvrent la participation au rallye, la participation du skipper et des membres de l'équipage aux pots/repas d'équipages, remises des prix, un poste d'amarrage gratuit dans les ports :

- Perros Guirec : Du 28 Mai au 4 Juin,
- Trébeurden le 4 Juin ,
- Roscoff les 5,6 Juin.

8. ANIMATION

Outre la partie navigation, comme tous les ans, le comité d'organisation vous propose tout au long du week end une partie animation. L'objectif est bien entendu de s'amuser, de favoriser la convivialité entre les participants, mais aussi de permettre d'établir un classement qui désignera le vainqueur du groupe Rallye à travers des animations que vous découvrirez après l'inscription !

Chaque jeu donnera lieu à un classement, par place et donc par point. Les équipages ne participant pas à tel ou tel jeu obtiennent zéro point. L'assiduité sur l'eau sera également prise en compte. Le vainqueur est celui qui obtient le plus de points.

9. CONTACTS

Pour plus d'informations, contacter : tregorleon.voile@gmail.com